

ASSEMBLÉE NATIONALE27 mars 2025

FIN DU MAINTIEN À VIE DANS LE LOGEMENT SOCIAL - (N° 905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 56

présenté par
M. Vojetta**ARTICLE 2**

À l'alinéa 22, substituer au mot :

« conventionnement »

les mots :

« l'établissement d'une convention ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel